

Décret n° 2004-539/PRES/PM/MAHRH/MFB portant adoption du document de stratégie d'intervention du Fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER)

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2002-204 /PRES du 6 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2004-003 /PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret n° 2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2002-317/PRES/PM/MAHRH du 2 août 2002 portant organisation du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;

Sur rapport du Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 2004 ;

D E C R E T E

Article 1 : Est adopté le document de stratégie d'intervention du Fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER) joint en annexe au présent décret.

Article 2 : Le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques et le Ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 novembre 2004

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre
Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre des finances et du budget
Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique
et des ressources halieutiques
Salif DIALLO

DOCUMENT DE STRATEGIE D'INTERVENTION DU FONDS DE L'EAU ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (FEER)

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE GENERAL .

1.1. LE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL AU BURKINA FASO.

1.1.1.PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR RURAL AU BURKINA FASO

1.1.2.L'ECONOMIE DE MARCHÉ EN MILIEU RURAL BURKINABÉ

1.2. EVOLUTIONS DU CONTEXTE D'INTERVENTION EN MILIEU RURAL

1.2.1 EVOLUTION DANS LES VISIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES.

1.2.2 DÉPLACEMENT SENSIBLE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE VERS L'AVANT DE LA PRODUCTION.

1.2.3 CONCENTRATION DES ACTIONS EN AMONT DU SECTEUR RURAL ET NÉCESSITÉ DE RENFORCER LES INTERVENTIONS EN AVANT.

1.3 . QUELQUES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE DU FEER DANS L'APPUI AU MONDE RURAL.

1.3.1 LES PROGRAMMES FDR

1.3.2. LES PROGRAMMES FEER

1.4. CONCLUSIONS SUR LE CONTEXTE ET LA JUSTIFICATION DU REPOSITIONNEMENT.

DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POSITIONNEMENT DU FEER RENOVE

2.1. LA VISION ET LES OBJECTIFS.

2.1.1 LA VISION

2.1.2. MISSION

2.1.3. LES OBJECTIFS

2.1.3.1.Objectif global

2.1.3.2.Objectifs spécifiques

2.2 LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET POSITIONNEMENT

2.2.1 RECENTRAGE THÉMATIQUE.

2.2.2..LES AXES ET DOMAINES D'INTERVENTION

2.2.3. POSITIONNEMENT

2.2.3.1 Spécificité du FEER rénové

2.2.3.2. Créneaux occupés par le FEER rénové

2.2.4. PRINCIPES OPÉRATIONNELS

2.2.4.1. une Stratégie d' intervention

2.2.4.2. Approche globale et Participative axée sur la maîtrise d'ouvrage locale.

2.2.4.3. Séparation entre fonction de financement et fonction d'appui à la maîtrise d'ouvrage.

2.2.4.4. Dispositif d'appui souple bâti sur l'expertise de proximité et l'expérience

2.2.4.5 Dispositif de Financement.

2.2.4.6 .Intégration du genre à toutes les étapes de la démarche opérationnelle.

2.2.4.7. Insertion dans le processus de décentralisation

2.2.4.8. Diffusion d'informations sur les marchés

2.2.5. RECENTRAGE GÉOGRAPHIQUE

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIF OPERATIONNELE

3.1. DEMARCHE OPERATIONNELLE

3. 1.1. DÉMARCHE DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE

3.1.2. DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE

3.1.3. SUIVI APRÈS PROJETS

3.2. ORGANISATION DE MISE EN ŒUVRE

3.2.1. PRINCIPES D'ORGANISATION DU FEER

3.2.2. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

3.2.2.1. Organe d'exécution : le FEER

3.2.2.2. Stratégie d'acteurs dans la mise en œuvre des programmes

3.2.2.3. les Promoteurs des projets éligibles aux financements FEER

3.2.2.4 les Structures d'Appui Accompagnement

3.2.2.5. la Synergie d'actions

3.2.2.3. Schéma du Dispositif d'Intervention du FEER rénové

3.2.3. OUTILS D'INTERVENTION

3.2.4. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

3.2.4.1. Mécanismes de Suivi Evaluation

3.2.4.2. Acteurs et Rôles de Suivi Evaluation

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR :Activités Génératrices de Revenus

APIPAC :Association des Promoteurs de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes

CIC :Comité Inter Professionnel des Céréales et du Niébé

CIR :Comité Inter Professionnel du Riz

CIVGT :Commission Inter Villageoise de gestion des Terroirs

CPF :Confédération Paysanne du Faso

CRA :Chambre Régionale d'Agriculture

CRPA :Centre Régional de Promotion Agropastorale

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CVGT :Commission Villageoise de Gestion des Terroirs

EPA : Etablissement Public à caractère Administratif

FED :Fonds Européens de Développement

FEER :Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural

FDR :Fonds de développement Rural

GIE :Groupement d'Intérêt Economique

LPDRD :Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé

OP :Organisation Paysanne

OPA :Organisation Professionnelle Agricole

ONAT :Office National d'Aménagement du Territoire

ONBAH :Office National des Barrages et des Aménagements Hydro Agricoles

ONG :Organisation Non Gouvernementale

ORD : Organisme Régional de Développement
PTF :Partenaire Technique et Financier
SDR :Stratégie de Développement Rural
SFD :Système Financier Décentralisé
SOPROFA :Société pour la Promotion des Filières Agricoles
SOSUCO :Société Sucrière de la Comoé

INTRODUCTION

Le FEER, depuis la fin des programmes FDR (1989), est entré dans une phase de réajustement de son action en milieu rural aux plans de ses missions et objectifs, de son approche et de son mode d'intervention, réajustements rendus nécessaires par :

- les évolutions des approches et méthodologies d'intervention en milieu rural amorcées à la fin des années 1991 comme réponse aux faibles résultats enregistrés sur le terrain du développement du monde rural ;
- les évolutions aux plans des visions politique et économique intervenues au début des années 1990 qui ont conduit à un déplacement des enjeux dans le secteur économique en général et celui de l'économie rurale en particulier. L'enjeu majeur aujourd'hui pour le producteur rural, c'est la nécessité de passer de l'exploitation familiale actuelle produisant essentiellement pour l'auto consommation, à une exploitation agricole moderne, mieux équipée, plus compétitive, dégageant des surplus pour le marché et gérée comme une entreprise moderne.

Ces évolutions ont imposé aux intervenants en milieu rural une révision en profondeur de leurs approches et outils d'intervention en milieu rural, afin de se donner les moyens d'accompagner de façon plus efficace les acteurs ruraux dans ce nouvel environnement complexe et difficile.

Pour ce qui concerne le FEER, les différentes évaluations faites de son action ces dix dernières années et même avant, ont toutes abouti à une même conclusion qui est de redéfinir sa mission et ses objectifs, redimensionner ses outils d'intervention pour s'adapter au contexte actuel du développement rural.

La proposition actuelle est donc l'aboutissement d'un long processus d'échanges et de réflexions ayant pour objectif, le recentrage de la vision stratégique et le repositionnement institutionnel adéquat du FEER, afin qu'il puisse continuer à jouer un rôle utile et efficace au service des producteurs ruraux.

Le présent document présente tour à tour : le contexte général dans lequel se situe la réflexion, les orientations stratégiques et le positionnement du FEER, et le dispositif opérationnel.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE GENERAL

1.1. LE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL AU BURKINA FASO.

1.1.1.Principales Caractéristiques du secteur rural au Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole. En effet l'agriculture occupe la majorité de la population active (86%) , représente 40 % du PIB et 80 % des recettes d'exportation.

L' agriculture burkinabé repose sur les ressources naturelles suivantes :

- les terres arables évaluées à environ 9 000 000 d'ha dont un tiers est exploité annuellement. Les terres les plus riches se retrouvent dans l' Est et le Sud du pays qui bénéficient de meilleures conditions agro - climatiques.

Les terres irrigables sont elles, évaluées à 233.500 ha dont seulement 26. 758 aménagés soit 11, 5 % ;

- les ressources pastorales dont dépend l' élevage couvrent 61 % du territoire ;

- les ressources en eau dépendent essentiellement des eaux de pluie qui approvisionnent les eaux de surface et les eaux souterraines. Mais, le relief peu marqué et le contexte géologique fait de roche cristalline à 82 %, sont entre autres, des facteurs qui ne facilitent pas la mobilisation de ces eaux pour les activités agrosylvopastorales.

- les ressources forestières (16 620 000 ha, soit 16 % du territoire) et fauniques jouent également un rôle important dans le développement du secteur rural.

Depuis les années 1990, la production agricole repose aussi sur un important développement du mouvement coopératif en milieu rural : 30 515 organisations paysannes de base recensées ; cinq organisations faîtières enregistrées et une confédération paysanne auxquels, il faut ajouter, les institutions et organisations professionnelles (CRA, CIR, Maison de l'Aviculture, etc.) qui se créent de plus en plus dans les différentes filières de la production agricole

Il est à noter dans ce domaine, la faible représentation des femmes et des jeunes, qui constituent pourtant une très forte proportion de la population active.

Mais en dépit de son importance, l'agriculture burkinabé reste faiblement développée et confrontée à de nombreuses contraintes :

- * Conditions climatiques peu favorables ;
- * Population rurale confrontée à des conditions de vie précaire (95% des pauvres se dénombrent au sein des producteurs vivriers du milieu rural vivant dans une insécurité alimentaire chronique) ;
- * Faible disponibilité de ressources en eau et de leur maîtrise ;
- * Caractère extensif de l'agriculture et de l'élevage avec une forte pression sur les ressources naturelles ; baisse continue de la fertilité des sols ; moyens de travail archaïques ;
- * Faible intensification et faible productivité du travail ;
- * Insécurité foncière ;
- * Enclavement et coût élevé des transports ;
- * Faible intégration au marché et importants problèmes d'écoulement ;
- * Etc.

Liés à ces contraintes, de nombreux défis se dressent sur la voie du progrès et de la modernisation de l'agriculture., que l' on peut résumer en la nécessité d'impulser le développement de l' économie de marché en milieu rural.

1.1.2.l'Economie de marché en milieu rural burkinabé

a) Faible niveau de développement de l'économie de marché en milieu rural.

Avec les politiques nationales actuelles de développement, l'économie de marché se trouve au centre des préoccupations. Mais, comment se présente cette économie en milieu rural ?

En milieu rural burkinabé, le développement agricole sur une base moderne reste faible. Quelques exploitations agro industrielles telles que, la SOSUCO (Société sucrière de la Comoé), les grands périmètres rizicoles (Vallée du Kou, Vallée du Sourou, etc.) qui existent l'ont été sous l'impulsion de l'Etat ; la culture cotonnière principale culture de rente est la mieux encadrée et la mieux intégrée au marché.

Cependant de nouveaux acteurs apparaissent les investisseurs privés tel SOPROFA (Société pour la Promotion des Filières Agricoles à capitaux mixtes) ou des " agro businessmen ", qui, répondant à l'appel des autorités, s'essaient à l'intensification agricole dans des domaines tels que l'élevage, les fruits et légumes, le riz.

A côté de ce secteur que l'on peut qualifier de moderne, la grande majorité des exploitations produisent d'abord pour l'auto consommation, et secondairement pour le marché. La productivité et la compétitivité de ces exploitations familiales restent faibles, les revenus dégagés insuffisants pour un réinvestissement productif. Cette particularité de l'appareil productif en milieu rural entrave le développement du marché intérieur.

De façon générale, le monde rural burkinabé souffre du rythme insuffisant de développement de l'économie de marché, le secteur dit moderne lui, souffre de la concurrence impitoyable d'un marché international mondialisé (cas du riz, du sucre, du coton, objet de larges subventions aux Etats unis particulièrement).

b) Modernisation nécessaire des structures productives.

La modernisation des structures productives et la professionnalisation des acteurs en milieu rural reste un impératif pour enclencher un processus de développement durable. Mais dans le même temps les politiques actuelles de libéralisation ne favorisent pas la prise de mesures énergiques de soutien à la production agricole par les autorités (subventions à l'équipement et intrants agricoles, protection du marché intérieur). C'est là un paradoxe qu'il convient de souligner.

c) des atouts existent : une main d'œuvre laborieuse et une série de mesures incitatives en faveur du développement de l'initiative privée dans le secteur agricole.

En conclusion, il s'agit aujourd'hui d'étudier et de proposer des stratégies et appuis à apporter aux producteurs ruraux pour impulser le développement de l'économie de marché en milieu rural.

L'enjeu majeur est de donc la nécessité de passer de l'exploitation familiale actuelle produisant essentiellement pour l'auto consommation, à une exploitation agricole moderne, mieux équipée, plus compétitive, qui dégage des surplus pour le marché ; d'aider à l'émergence de véritables chefs d'entreprise formés et informés sur les lois du marché.

C'est cet effort de modernisation de la production en milieu rural, qu'il convient d'accompagner. Et c'est en cela également que réside la première justification à la réorientation stratégique de l'action du FEER en faveur des populations rurales.

1.2. EVOLUTIONS DU CONTEXTE D'INTERVENTION EN MILIEU RURAL

Le contexte d'intervention en milieu rural a connu d'importantes évolutions notamment dans les visions politiques et économiques au cours des années 1990, avec pour conséquence majeure, le déplacement des enjeux de développement qui s'y déroulent.

1.2.1 Evolution dans les Visions Politique et Economique.

Au plan de l'évolution des visions politiques et économiques, il convient de :

- a) rappeler, depuis l'adoption des programmes d'ajustement structurel, l'essentiel des mesures prises par l'Etat pour la levée de certaines entraves au libre jeu du marché, afin d'impulser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
- b) souligner la volonté politique plus soutenue de l'Etat d'adapter l'économie rurale aux exigences du marché. En témoignent les décisions et faits suivants :
 - Le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et la privatisation de tous les services d'Etat impliqués dans la production agricole, la commercialisation et les prestations de services en direction des producteurs ruraux ;
 - La fin des subventions sur les intrants agricoles ;
 - Les approches et stratégies favorisant l'émergence d'entreprises privées ;
 - le développement des filières porteuses à travers les plans d'action (riz, sésame, fruits et légumes, lait, bétail et viande, etc.) ;
 - l'appui aux producteurs dans l'objectif d'un professionnalisme accru. Citons par exemple le Plan d'action OPA, particulièrement consacré au renforcement des organisations professionnelles agricoles. La structuration des filières par les professionnels qui s'y investissent se développe. On dénombre déjà les organisations professionnelles suivantes: Fruits et légumes (APIPAC), riz (CIR) céréales et niébé (CIC), lait (mini laiteries), etc. ; l'installation des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) .

Ce mouvement vers la modernisation de l'agriculture crée des besoins nouveaux chez les producteurs et des créneaux d'appuis multiples au développement rural .

1.2.2 Déplacement sensible des Enjeux de Développement socio-économique vers l'aval de la production.

L'évolution intervenue dans les objectifs politiques et économiques telle qu'exposée a pour conséquence de renforcer le rôle du marché dans la vie des citoyens et le développement du pays. La conquête des marchés devient un impératif politique et économique majeur en ce qu'elle conditionne non seulement l'accroissement de la richesse nationale, mais également la création de richesses au niveau du producteur individuel. Aujourd'hui, il est censé revenir au marché, le rôle de redistribution des richesses produites et de leur partage équitable.

Cette évolution a pour autre conséquence, de donner au revenu monétaire une importance stratégique capitale dans le revenu global des producteurs ruraux et dans la lutte contre la pauvreté en ce qu'il assure leur sécurité alimentaire et leur accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation et la santé.

Les politiques de libéralisation actuelles ont donc provoqué un déplacement des enjeux de développement rural vers l'aval du secteur qu'il convient d'analyser pour un positionnement pertinent des structures d'appui au développement.

1.2.3 Concentration des actions en amont du secteur rural et Nécessité de renforcer les interventions en aval.

Malgré le discours sur le rôle moteur du marché dans le développement économique et social, et dans l'économie rurale en particulier, les intervenants en milieu rural dans leur grande majorité continuent à concentrer leurs actions en amont du secteur rural sur l'amélioration de l'environnement physique et technique de la production et pour son accroissement, sans liaison avec le marché.

Or les évolutions actuelles devraient se traduire par des actions plus vigoureuses en aval de la production et des stratégies d'appui dans les domaines et activités suivants :

- * le renforcement liaison production/ marché ;
- * l'accès à l'information et à la formation en terme d'expertise, de connaissance de l'environnement de la production.
- * Le renforcement des capacités des producteurs dans les domaines de la gestion entrepreneuriale et de la prospection des marchés.

Le champ d'action ainsi ouvert constitue non seulement un important créneau d'intervention pour les structures d'appui mais il constitue également la deuxième justification du repositionnement du FEER . Sa longue expérience dans le développement à la base à travers le financement des petits projets l'aidera à préciser le contenu de son action dans ce domaine.

1.3 . QUELQUES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE DU FEER DANS L'APPUI AU MONDE RURAL.

Le FEER est l'héritier d'un projet créé en 1972, sous la dénomination de Fonds de Développement Rural par l'Etat Burkinabé avec l'appui de la Banque Mondiale. Sa mission était la canalisation de fonds pour le financement et la gestion de petits projets ruraux participatifs avec pour objectif la contribution à l'auto suffisance alimentaire.

Après plus de trente ans d'intervention au service du monde rural, le FEER peut être considéré à l'échelle nationale comme une des plus vieilles institutions de développement à la base au Burkina Faso . Il a connu plusieurs évolutions au cours de cette trentaine d'années d'existence tant au plan institutionnel (statut de projet/ programme; établissement à caractère spécifique de 1981 à 1984 et établissement public à caractère administratif depuis 1984) qu'au plan de ses approches et outils d'intervention.

De 1972 à nos jours, le FEER a apporté un concours non négligeable à l'amélioration de l'environnement de la production agricole au Burkina Faso au cours des deux grandes périodes de son existence, celle des programmes FDR (1972 – 1989) et celle des programmes FEER (1990 à nos jours). Dans le travail de repositionnement en cours, il nous paraît important de faire un rappel synthétique des difficultés, acquis et enseignements

1.3.1 Les programmes FDR

1) Difficultés

L'intervention des programmes FDR s'est déroulée de 1972 à 1989 dans un contexte dominé par l'intervention de l'Etat dans la promotion et la gestion du développement rural. Des structures étatiques telles que les ex- ORD, puis les ex- CRPA étaient chargées de piloter et promouvoir le développement en zone rurale. L'essentiel de l'intervention du FEER durant ses années passait par ces structures qui avaient la charge de l'encadrement des populations rurales. Les résultats mitigés atteints sur le terrain, le coût élevé des interventions, ont conduit sous l'impulsion des partenaires au développement et de l'Etat lui-même à l'abandon de ces approches qualifiées de technicistes, pour la recherche et la mise en oeuvre d'approches participatives, responsabilisant davantage les populations.

2) Acquis et enseignements.

Durant la période FDR, le FEER s'est illustré dans les domaines suivants :

** Les aménagements hydro agricoles*

Le FEER a été pendant longtemps l'institution phare dans le domaine des petits aménagements agro pastoraux (plus de 80 000 ha de SAE réalisés et près de 4 000 ha de bas – fonds aménagés). Il a joué un rôle pionnier dans ce domaine. En effet, la plupart des intervenants dans ce secteur d'activités ont fait leurs premiers pas avec l'appui du FEER. Aujourd'hui, les techniques d'aménagements sont largement vulgarisées et beaucoup d'autres acteurs s'y sont investis tels que les ONG, les projets / programmes, les associations paysannes. Cette activité ne peut donc plus occuper le centre de son action en milieu rural.

** Les infrastructures socio- économiques.*

L'intervention du FEER dans ce domaine a démarré dès le premier programme FDR (1972 – 1976) avec la réalisation de pistes rurales, s'est accélérée à partir de 1976 avec les micro réalisations FED, et s'est poursuivie jusqu'à nos jours avec

l'appui de ses partenaires successifs (Banque mondiale/ Pays - Bas, Suisse, Danemark, Belgique, Suède).

Il a ainsi à son actif en plus de trente d'intervention dans ce domaine : des centaines d'écoles et de dispensaires ; de points d'eau modernes (plus de 2000 puits et forages réalisés), de pistes rurales, etc.

Mais dans le domaine des infrastructures socio- économiques également l'environnement a beaucoup changé. Des projets/ programmes logés dans les secteurs ministériels tels la santé, l'éducation, des Programmes de développement local, des ONG, assurent la relève de l'action du FEER.

Le temps est maintenant venu pour le FEER de se désengager de ce secteur d'activités pour s'investir dans des nouveaux créneaux où l'offre d'intervention reste faible.

** La gestion du crédit rural*

Le FEER s'est également illustré comme gestionnaire de fonds (subventions principalement) avec un certain succès, ce qui explique sa longévité en tant qu' institution de développement.

Ayant conduit de nombreuses actions novatrices dans le domaine du crédit rural : banques de céréales, moulins, petit crédit pour les femmes, création avec AFRIQUE VERTE des bourses céréalières ; coordination nationale des banques de céréales ; conduite de l'opération mille moulins etc., le FEER s'était forgé au plan national une solide réputation en matière de crédit rural, même si les résultats obtenus dans ce domaine sont plutôt mitigés.

Aujourd'hui le secteur de la micro finance est réglementé et structuré. Il faut de plus en plus être du métier pour faire du crédit. Le FEER ne pourra donc plus s'impliquer directement dans le crédit, sa forme d'intervention dans ce domaine doit être repensée.

** Les approches et les outils d'intervention.*

Dans le domaine des approches également le FDR s'est illustré comme l'une des premières institutions à développer dans ces programmes les approches participatives, approches qui n'ont cessé d'évoluer depuis lors. Il a également exceller dans l'élaboration de multiples fiches de projets et fiches de suivi des nombreux petits projets dont il assurait la gestion. Ces acquis méritent d'être maintenus et valorisés.

1.3.2. les programmes FEER

1) Difficultés

La négociation et la mise en oeuvre des programmes FEER ont coïncidé avec l'amorce de la remise en cause des approches technicistes du développement qui ont prévalu pendant l'exécution des programmes FDR et des évolutions méthodologiques qui ont conduit aux politiques actuelles de développement.

Il s'est agit donc pour le FEER, lors de cet important tournant dans les méthodes de mise en œuvre des programmes de développement rural, de procéder à une révision en profondeur de ses approches, stratégies, démarches de mise en œuvre des programmes etc., pour les adapter progressivement au nouveau contexte.

Ce processus de réajustement de son cadre d'action et de ses outils d'intervention s'est opéré sur plus d'une dizaine d'années au cours des programmes FEER 1 et FEER 2. Les évaluations qui ont été faites des programmes exécutés sur cette période présentent des résultats contrastés.

Les principales difficultés ont été de :

- s'adapter au nouveau contexte, avec l'apparition de nouveaux acteurs dans son domaine d'intervention et le désengagement de l'état;
- adapter ses outils d'intervention (mode et domaines d'intervention) à au nouveau contexte ;
- s'adapter aux exigences de la maîtrise d'ouvrage compte tenu des contraintes liées à son statut d'EPA .

2) Acquis et enseignements

Au titre des acquis et enseignements, on peut retenir les points suivants :

1°) l'approfondissement de l' application des méthodes participatives avec l'évolution vers la maîtrise d'ouvrage locale dès 1994 (ouverture de comptes bancaires villageois et gestion directe du crédit par les populations organisées en comités de gestion). Dans ce domaine le FEER doit non seulement poursuivre son action, mais toujours innover. Par contre l'approche multisectorielle qui a conduit l'institution à disperser ses efforts devrait être abandonnée;

2°) Avec l' abandon de l' exécution, le FEER a également développé des outils et des principes d'intervention qui sont toujours valables pour son action future tels que : la contractualisation (avec les prestataires et les structures d'appui dès la fin des années

1980), le faire faire (au cours du programme FEER au début des années 1990 après son désengagement de l'exécution) ; par contre le système de suivi évaluation est resté inopérant depuis la fin des programmes FDR et devrait faire l'objet de toute son attention dans le cadre de son action future.

3°) Mais pour l'essentiel, au plan opérationnel, le FEER est demeuré une structure d'équipement perçu et apprécié comme telle par les producteurs plutôt qu'une structure de développement, cette perception devrait être inversée au cours des programmes futures.

En conclusion, après un parcours remarquable dans l'amélioration de l'environnement de la production agricole au Burkina Faso, le FEER se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Beaucoup d'acteurs, qui ont émergé, font la même chose que lui dans ses anciens domaines d'action, souvent de façon plus efficace.

Mais au vu de l'expérience accumulée dans le domaine du financement et de la gestion participative des petits projets de développement rural, le FEER demeure un outil toujours pertinent et utile d'appui aux producteurs. Son expertise acquise sur une trentaine d'années d'expérience sur le terrain reste un capital inestimable qui mérite d'être valorisé et réinvesti de façon utile au profit du monde rural.

C'est donc là, une troisième raison à son repositionnement.

1.4. CONCLUSIONS SUR LE CONTEXTE ET LA JUSTIFICATION DU REPOSITIONNEMENT.

L'analyse du contexte et de l'évolution de l'institution permet de tirer les conclusions suivantes :

1°) De lourds handicaps se dressent sur la voie de la modernisation et du progrès de l'agriculture : faible développement de l'économie de marché, appareil productif peu performant et peu compétitif, faibles capacités entrepreneuriales des producteurs, etc. Toutefois, le courage et l'ardeur au travail du paysan burkinabé, la jeunesse de la population sont des atouts non négligeables ;

2°) Le marché est devenu le principal régulateur du développement économique et social avec pour conséquence un déplacement des enjeux vers l'aval du secteur rural (conservation, transformations, commercialisation, conquête de marchés, etc.).

Mais, malgré ce constat, une concentration des actions de la majorité des intervenants se situe toujours en amont du secteur;

3°) La nécessité du repositionnement du FEER au regard de sa propre évolution, mais également au regard de les évaluations faites de son action ces dernières années qui concluent toutes à la nécessité d'un recentrage stratégique et institutionnel, un recentrage de ses domaines d'activités pour une action plus utile et plus efficace en faveur des ruraux ;

4°) La nécessité de réorientation stratégique de l' action des structures d'appui vers le transfert de capacités et de moyens aux ruraux pour :

- adapter et améliorer de façon continue leurs systèmes de production ;
- acquérir une connaissance plus grande des mécanismes du marché et une plus grande intégration à ce marché ;
- améliorer les capacités entrepreneuriales et de gestion des acteurs ruraux face aux exigences du marché: capacité de prévision et d'anticipation sur l'évolution des marchés ; capacité de programmation / planification ; capacité d'exécution (organisation du travail ,

des ressources ...) ; capacité de suivi et d'évaluation (suivi technique , suivi comptable ...).

Ces appuis nécessitent le positionnement d'un plus grand nombre d'acteurs dans les domaines du renforcement liaison production/ marché.

5°) La longue expérience du FEER dans le financement et la gestion du petit projet participatif peut donc être utilement réinvestie dans ce nouveau créneau d'action qui est le renforcement de la liaison production/marché.

Le FEER se doit donc d'opérer une réorientation stratégique et un redimensionnement de son cadre d'action pour contribuer au développement de l'économie de marché en milieu rural, par un repositionnement adéquat et pertinent dans le créneau liaison production/ marché. Ce repositionnement tient compte de son expérience, de l'adéquation de sa stratégie d'intervention et mode d'action avec les politiques et les enjeux actuels de développement du monde rural, tels qu'ils se dégagent de l'analyse du contexte.

DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POSITIONNEMENT DU FEER RENOVE

2.1. LA VISION ET LES OBJECTIFS.

La vision, les objectifs, les axes d'intervention pour le secteur rural ont été clairement définis dans le document de " Stratégie de Développement Rural " (SDR) , qui constitue aujourd'hui le document de base pour toute intervention en milieu rural .

Le FEER rénové en tant qu'outil d'intervention de l'Etat en milieu rural ne peut qu'apporter sa contribution à la mise en œuvre de la politique ainsi définie pour le secteur rural.

2.1.1 la Vision

Le document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 vise une mise en cohérence des politiques sectorielles agricoles avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) révisé.

Il est élaboré en conformité avec la vision retenue pour le développement rural lors des Assises Nationales sur la révision du CSLP, tenues à Ouagadougou les 2,3 et 4 Octobre 2003. Elle est formulée de la façon suivante : "Un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration de la productivité, à une augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural, à la modernisation de l'agriculture familiale paysanne, à la diversification et à la spécialisation régionale des productions et à une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes "

La vision du FEER rénové trouve son essence dans celle de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 . Cette vision se fonde à la fois sur les réalités actuelles et les perspectives de développement de l'économie nationale.

2.1.2. Mission

Le FEER rénové aura pour mission : " la canalisation et la gestion des fonds pour le financement de petits projets de développement dans les domaines de la production agro

sylvo pastorale, de la valorisation des ressources en eau, et du renforcement des capacités professionnelles et entrepreneuriales des producteurs en milieu rural. "

2.1.3. les Objectifs

2.1.3.1.Objectif global

L'Objectif global que s'est fixé la SDR et auquel va contribuer le FEER est : " d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable "

2.1.2.2.Objectifs spécifiques

Au niveau des objectifs spécifiques, le FEER va contribuer à :

- Financer les petits projets de développement dans le cadre de la diversification de la production agro sylvo pastorale pour le renforcement de la liaison Production/Marché ;
- Renforcer les capacités professionnelles des acteurs ;
- Accroître et diversifier les sources de revenus des producteurs ruraux ;
- Promouvoir l'approche genre ;
- Assurer une Gestion durable des ressources en eau.

2.2 LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET POSITIONNEMENT

2.2.1 Recentrage Thématique.

L'approche multisectorielle adoptée par le FEER en 1990 pour la mise en oeuvre de ses programmes en milieu rural l'a conduit à vouloir tout faire. Une des leçons tirées du dernier programme est l'abandon d'une telle approche pour recentrer son champ d'action sur une problématique précise pour plus de visibilité et d'efficacité de son action en faveur du monde rural.

A la lumière de l'analyse faite de son expérience, de la vision et des objectifs de la SDR et celle des enjeux de développement en milieu rural, le FEER se propose de centrer son action future sur la thématique suivante :

" Appui aux dynamiques de diversification des Activités économiques dans les domaines de la Production agro sylvo pastorale, de la valorisation de l'Eau et du renforcement des capacités professionnelles en milieu rural ".

2.2.2..les Axes et Domaines d'Intervention

Axe 1 : Financer les petits projets de développement dans le cadre de la diversification de la production agro sylvo pastorale pour le renforcement de la liaison Production/Marché

Domaines d'intervention : Appui Conseil aux producteurs et recherche développement ; développement des aménagements hydro agricoles ; promotion des filières porteuses ; transformation/ conservation des produits et amélioration des prestations en matière de conditionnement et de qualité des produits ; diffusion d'information sur les marchés auprès des utilisateurs ; électrification rurale en vue des activités de transformation (énergie solaire).

Axe 2 : renforcement des capacités professionnelles des acteurs

Domaines d'intervention : alphabétisation, formations techniques et spécifiques, visites et voyages d'échanges;etc.

Axe 3 :Accroître et diversifier les sources de revenus.

Domaines d'intervention : amélioration de l'accès au micro crédit ; promotion des AGR et autres emploi

Axe 4 : Assurer une Gestion durable des Ressources en eau

Domaines d'intervention : réhabilitation des points d'eau ; renforcement des capacités de gestion de la ressource eau par les acteurs locaux (comités de gestion) ; exploitation des points d'eau à des fins agropastorales et soutien aux usagers des points d'eau en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau potable en milieu rural.

2.2.3. Positionnement

Le positionnement du FEER rénové s'apprécie à travers ses créneaux d'intervention qui se situent dans les nouveaux enjeux de développement tels qu'ils ressortent de l'analyse du contexte, mais également de ses spécificités d'intervention.

2.2.3.1. Créneaux occupés par le FEER rénové

Les créneaux spécifiques justifiant le positionnement du FEER sont :

- * la transformation/conservation/commercialisation des produits locaux ;
- * le renforcement des capacités et amélioration des prestations en matière de conditionnement et de qualité des produits ;
- * la réhabilitation des points d'eau ;
- * le renforcement des capacités de gestion de la ressource par les acteurs locaux ;
- * l'exploitation des points d'eau à des fins agropastorales ;
- * le soutien aux usagers des points d'eau en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau potable en milieu rural.

2.2.3.2 Spécificité du FEER rénové

La spécificité du FEER rénové portera sur les points suivants :

- * la stratégie d'intervention ciblée sur les promoteurs de projets contrairement à " l'approche village " ;
- * l'orientation de toutes les actions soutenues par le FEER rénové vers la liaison Production/Marché ;
- * le dispositif d'appui du FEER au niveau local basé sur l'expertise de proximité ;
- * l'insertion des actions de développement du FEER dans le processus de décentralisation et de recherche de synergie par axe d'intervention avec un réseau de partenaires au niveau local;
- * le suivi après projets (évaluation des impacts et capitalisation).

2.2.4. Principes Opérationnels

L'intervention repose sur les principes opérationnels suivants :

2.2.4.1. Une Stratégie d'acteurs

La stratégie d'intervention vise à :

- identifier et accompagner des dynamiques portées par des acteurs locaux travaillant dans la problématique autour de laquelle va se mener l'intervention ;
- favoriser et soutenir les échanges entre ces acteurs dans le cadre de la conduite et de la mise en œuvre des programmes d'activités sur le terrain.

Le recentrage de son champ d'intervention conduit donc le FEER rénové à s'intéresser aux organisations locales, formelles ou informelles, mobilisées autour d'une dynamique de valorisation d'une production ou d'un produit agro pastoral, d'un service monnayable (réhabilitation de points d'eau par exemple), etc.

Il peut s'agir également d'un groupe d'intérêts économique ou d'une organisation professionnelle occupant ou visant un segment de marché d'une filière(maraîchage,, élevage, artisanat, ...). d'un comité d'action spécifique au sein d'une structure représentative d'un village d'un groupe de villages ou même d'un département.(CVGT, CIVGT, union départementale d'organisation paysanne, etc.).

La demande d'appui ou de financement demeure comme au cours des programmes FEER , la condition pour établir une relation avec les acteurs locaux.

2.2.4.2. Approche globale et participative axée sur la maîtrise d'ouvrage locale.

La démarche d'intervention du FEER rénové en faveur du public cible sera bâtie autour d'une approche globale des dynamiques qu'il sera amené à appuyer avec comme orientation centrale la maîtrise d'ouvrage locale par les acteurs locaux eux – mêmes.

L'approche est dite globale dans le sens où elle intègre dans ses démarches toutes les dimensions concourant à la mise en œuvre et à la réussite d'un projet où le rôle des acteurs locaux sera prépondérant. Ces dimensions sont au nombre de trois :

- La dimension sociale et organisationnelle (concertation – négociation entre acteurs, équité sociale, capacités d'organisation et de gestion)
- La dimension technique et économique (capacités techniques, valorisation économique, études de marchés, etc.).
- la dimension gestion durable des ressources naturelles : de par son action passée , le FEER devra garder une fibre environnementaliste en ne négligeant pas dans les actions entreprises l' aspect gestion durable des ressources naturelles en tant que préoccupation transversale et permanente principalement les ressources en eau.

La maîtrise d'ouvrage locale intégrant les trois dimensions sus – cités constitue l'orientation centrale dans la mise en œuvre de l'approche.

La participation est une marque distinctive de l' action du FEER depuis sa création.

Elle sera intégrée dans le cadre des programmes à venir dans une approche souple, itérative et en interaction permanente terrain/ réflexions prospectives.

Le FEER y jouera plus un rôle de facilitation. Il mettra en relation différents acteurs de l'économie locale. Son rôle principal sera de coordonner et de créer toutes conditions permettant l'accompagnement des acteurs vers la réalisation de leurs initiatives. Les prises de décision devant se faire autant que cela se peut par les acteurs eux mêmes.

2.2.4.3. Séparation entre fonction de financement et fonction d'appui à la maîtrise d'ouvrage.

Une des leçons à retenir de la gestion des programmes antérieurs est la nécessité de séparer l'instance de décision sur les financements et l'appui à la maîtrise d'ouvrage, pour éviter les interférences entre décisions financières et décisions techniques préjudiciables à la bonne conduite et gestion des activités.

2.2.4.4. Dispositif d'appui souple bâti sur l'expertise de proximité et l'expérience

Le renforcement des capacités des acteurs par l'apprentissage et la formation est un axe majeur de la mise en œuvre des programmes. Le dispositif d'appui visera à appliquer en fonction des capacités de départ de l'acteur concerné, les trois dimensions que comporte la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage FEER que sont :

- l'accompagnement des dynamiques socio organisationnelles qui sous tendent les démarches collectives pour la conception, la réalisation du projet individuel ou collectif ;
- l'appui technique pour les études, la réalisation et la formation à la maintenance de toute infrastructure ou équipement lié au projet ;
- l'appui technique économique et financière pour la promotion des activités économiques rentables, par l'information/ communication ;

Le dispositif visera également la synergie d'action entre acteurs au niveau local en valorisant notamment le potentiel de complémentarité et de synergie avec les structures qui auront à intervenir dans les trois domaines d'appui identifiés.

Dans la sélection des prestataires d'appui, autant que possible, les structures de proximité seront privilégiées dans le choix des promoteurs.

2.2.4.5 Dispositif de Financement.

Un dispositif de financement où la gestion des fonds est distincte du dispositif d'appui conseil et d'accompagnement des producteurs sera mis en place.

Les décisions de financement sont prises au niveau local par un comité regroupant des acteurs locaux. Ce comité disposera d'outils de travail mis à sa disposition par le FEER rénové. La structure de financement du projet répond à des critères clairement définis par nature de projet. Les projets retenus font l'objet d'une restitution publique par l'instance locale aux promoteurs.

2.2.4.6 .Intégration du genre à toutes les étapes de la démarche opérationnelle.

L'Intégration du genre à toutes les étapes de la démarche opérationnelle devra :

- prendre en compte de façon concrète les jeux de pouvoir au niveau local en s'appuyant sur les structures d'appui de proximité compétents ayant une bonne connaissance des jeux de pouvoir au sein des communautés de base ;
- avoir comme objectif dans la mise en œuvre des projets : le renforcement de la position des acteurs locaux , la prise en compte des groupes vulnérables ;
- mettre l' accent sur l'information constante de l' ensemble des acteurs impliqués ; l'approche par priorités et genre , le renforcement de capacités de chaque acteur impliqué par la formation et l'auto formation.

Il pourrait être envisagé des quotas de projets pour les groupes défavorisés notamment les femmes et les jeunes.

2.2.4.7. Insertion dans le processus de décentralisation

Le FEER rénové situe son action dans le cadre de la LPDRD. Il s'intéressera de façon spécifique aux acteurs organisés ou non travaillant dans le cadre de sa thématique d'intervention dont les activités visent à renforcer la modernisation de l'économie locale en apportant son appui aux dynamiques qui s'y déroulent. Ces appuis peuvent être financiers ou techniques. Ils peuvent également viser le renforcement des capacités des acteurs par le financement des formations.

2.2.4.8. Diffusion d'informations sur les marchés

Le FEER rénové va diffuser des informations sur les marchés afin de renseigner les promoteurs visés par son action sur les différentes opportunités d'affaires existantes.

2.2.5. Recentrage Géographique

Le FEER a une vocation nationale. L'intervention sera circonscrite à deux provinces par région dans la zone actuelle pour tester et parfaire les outils . Elle pourra par la suite s'étendre progressivement dans les autres régions du pays en fonction des critères tels que les potentialités de la province intéressant le marché, le dynamisme des acteurs et la diversification des productions.

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIF OPERATIONNEL

3.1. DEMARCHE OPERATIONNELLE

La démarche opérationnelle du FEER rénové est bâtie sur les approches participatives et la maîtrise d'ouvrage locale. Elle comprend trois phases :

- la planification participative,
- la mise en œuvre
- le suivi après projets.

3. 1.1. Démarche de Planification participative

Elle se compose des étapes suivantes :

Première Etape : l'Information:

Deuxième Etape : Sélection des Dossiers

Troisième Etape : Etude et Analyse des dossiers.

3.1.2. Démarche de mise en œuvre

Elle comprend les étapes suivantes :

Quatrième Etape : Restitution des Dossiers approuvés :

Cinquième Etape : Mobilisation des Ressources

Sixième Etape : Exécution

Septième Etape : Suivi Evaluation.

3.1.3. Suivi Après Projets

Cette phase consistera à appuyer les producteurs dans la maîtrise de leurs projets pour en assurer la viabilité et la durabilité.

3.2. ORGANISATION DE MISE EN OEUVRE

3.2.1. Principes d'Organisation du FEER

L'organisation de la mise en œuvre des programmes d'activités au niveau du FEER rénové obéira aux principes suivants :

- * l'application rigoureuse du principe de séparation des rôles entre les instances décisionnelles de financement et les structures chargées des aspects opérationnels ;
- * Le principe du " faire faire " : le FEER transfère l'exécution aux prestataires locaux de proximité et aux structures d'appui accompagnement, séparant ainsi la fonction de financement du FEER de la fonction technique ;
- * l'alliance de l'exigence de la bonne gouvernance (principe de transparence dans la gestion et les procédures de bonne gestion) avec une forte responsabilisation des partenaires du FEER ;
- * La prise en compte du genre dans la sélection des dossiers (réserver un quota aux groupes défavorisés notamment les femmes et les jeunes), dans le suivi évaluation (désagrégation des données en fonction du genre), dans le renforcement des capacités des femmes et jeunes (par l'alphabétisation et la formation) ainsi qu'à l'appui à la recherche de débouchés pour les filières exploitées par les femmes et jeunes.

3.2.2. Dispositif de Mise en œuvre

3.2.2.1. Organe d'exécution : le FEER

Sont identifiés comme acteurs de l'intervention au plan interne :

- * la Direction Générale du FEER : elle comprend outre son premier responsable, une Cellule de contrôle interne de gestion ;
- * une Direction technique;
- * une Direction en charge de l'administration et des finances.

3.2.2.2. Stratégie d'acteurs dans la mise en œuvre des programmes

Le FEER va développer une stratégie diversifiée en direction des différents acteurs qui jouent un rôle dans la mise en œuvre de son intervention. La stratégie d'acteurs vise clairement

l'identification et l'accompagnement de dynamiques propres et le soutien des échanges entre acteurs locaux pour l'aboutissement des idées de projets formulés par les promoteurs .

3.2.2.3. Les Promoteurs des projets éligibles aux financements FEER

- * les promoteurs individuels ou groupes de promoteurs ;
- * les groupes d'intérêt économique ou les organisations professionnelles ;
- * les comités d'action spécifique au sein d'une structure représentative d'un village un groupe de villages ou même un département.(CVGT, CIVGT, union départementale d'organisation paysanne etc.) ;
- * les opérateurs privés situés en amont et en aval de la production.

3.2.2.4 Les Structures d'Appui Accompagnement

- * les Structures techniques étatiques déconcentrées de proximité,
- * les ONG,
- * les bureaux d'études,
- * les personnes ressources

Niveaux	Acteurs	Rôles
Suivi interne participatif	Promoteurs	Collectes des données ; Suivi des réalisations.
	Structures d'appui accompagnement	Suivi des prestataires ; Suivi évaluations des réalisations
	FEER	Suivi des prestations des structures d'appui ; Suivi accompagnement des prestataires de service ; Suivi évaluation de la mise en œuvre des outils et procédures ; Evaluation des contrats
Auto évaluation	Promoteurs	Suivi évaluation de la mise en œuvre des projets
	FEER	Appui conseil
Evaluation externe	Promoteurs	Informations sur leurs projets
	Etat et PTF	Identification et choix du prestataires

Audits des projets des promoteurs	FEER	Informations sur les projets
	Etat et PTF	Identification et choix du prestataires
Suivi après projets	Promoteurs	Informations sur les projets
	FEER/Etat et PTF	Identification et choix du prestataires

3.2.2.5. La Synergie d'actions

Elle va consister à la recherche d'une cohérence dans les interventions en vue d'une complémentarité d'actions. Elle concernera les acteurs suivants :

- * les collectivités locales,
- * les cadres de concertations,
- * les programmes et projets ,
- * les structures étatiques déconcentrées,
- * les Systèmes Financiers décentralisés (SFD)

3.2.2.3. Schéma du Dispositif d'Intervention du FEER rénové

3.2.3. Outils d'Intervention

Les différents outils seront élaborés et joints aux plans d'action qui vont préciser les différents axes d'intervention du FEER rénové. Ce sont :

- * le Manuel de procédures techniques
- * le Manuel de procédures administratives et financières
- * le Code de financement
- * les Grilles de sélection de projets
- * le Cahier de charge pour le comité de décision et les comités ad hoc
- * le Répertoire des prestataires et des structures d'appui
- * le Dispositif du suivi évaluation

3.2.4. Dispositif de Suivi Evaluation

3.2.4.1. Mécanismes de Suivi Evaluation

Le suivi évaluation comporte trois niveaux dans sa mise en oeuvre :

- * le suivi évaluation interne participatif ,
- * l'auto évaluation
- * et le suivi-évaluation externe.

Le rôle des acteurs dans le suivi évaluation est donné dans le tableau 3.2.4.2

3.2.4.2. Acteurs et Rôles de Suivi Evaluation

CONCLUSION

La proposition du présent cadre d'action pour le FEER constitue un premier pas dans un processus devant conduire vers un renouvellement complet de son mode d'intervention en milieu rural et son repositionnement institutionnel.

Le FEER demeure un outil de développement toujours utile de par le capital d'expériences qu'il a accumulé dans le domaine du développement participatif à la base, mais également de par la capacité d'innovation et d'adaptation aux évolutions intervenues dans le milieu rural dont il a fait preuve par le passé.

Même si l'institution a connu quelques difficultés de parcours ces dernières années, il reste néanmoins un des instruments d'appui au développement des plus crédibles auprès des populations rurales dont il a su gagner la confiance durant trente d'années d'intervention à leurs côtés.

Ce nouveau cadre d'action en construction, ouvre de réels perspectives pour la promotion des ruraux dans le contexte actuel du développement en milieu rural, mais aussi pour la renaissance de l' institution.

Le souhait est que ce premier pas vers le repositionnement de l' institution bénéficie de tout l' appui et la sollicitude des autorités mais également de la compréhension des partenaires au développement afin que se poursuive la riche histoire de l'institution au service du développement rural burkinabé.

BIBLIOGRAPHIE

1. Etude d'organisation et de gestion du Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural :SAEC. Rapport Provisoire ; Juin 2002
2. Observation portant sur le Rapport Provisoire de l'Etude d'Organisation et de Gestion du Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural : FEER. Juillet 2002
3. Rapport sur l'Etat des lieux : CAC. Novembre 2002
4. Réflexion autour du Positionnement du FEER dans le paysage institutionnel actuel du Développement rural : Groupe de Réflexion interne. Novembre 2002
5. Atelier FEER sur la Formation et le Transfert de la Maîtrise d'Ouvrage : FEER. Novembre 2002
6. Evaluation de la Phase biennale 2001-2002 du Programme FEER-2 : Mission d'Evaluation Externe/Première Partie. Mars 2003
7. Proposition d'Evaluation Stratégique et Institutionnelle : Mission d'Evaluation Externe/Deuxième Partie. Mars 2003
8. Propositions Méthodologiques pour la Mise en Œuvre des Campagnes d'Activités du Programme FEER-2 : Document de Synthèse ; FEER/CAC.Avril2003.

9. Rapports d'Activités FDR de 1972 à 1989.
10. Atelier Innovant FEER/Partenaires. Novembre 1993
11. Programme FEER –1. Septembre 1989
12. Programme FEER-2. Mai 1997
13. Rapport d'Evaluation FEER- 1. Décembre 1996
14. Document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015. Janvier 2004
15. Plan Stratégique Opérationnel de la Stratégie de Croissance Durable du Secteur de l'Agriculture. Août 1999
16. Plan d'Action pour la gestion Intégrée de l'Eau au Burkina Faso (PAGIRE) Mars 2003
17. Plan Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Révisé. Septembre 2003
18. Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso. Diagnostic, Axes d'intervention et programme prioritaires. Octobre 2000
19. Stratégie Opérationnelle de Croissance Durable des Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage. Document d'Orientations Stratégiques à l'horizon 2010. Décembre 2003.
20. Document de base pour la Refondation du Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural. Octobre 2003
21. Document de base pour la Refondation du Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural. Octobre 2003. Document Additif. Novembre 2003
22. Rapport d'Organisation et de Gestion
23. Conclusions de l'Atelier de Kongoussi. Février 2000
24. Lettre de Politique de développement Rural Décentralisé (LPDRD). Juillet 2002
25. Rapport d'Evaluation de la Phase complémentaire du FEER 1. Avril 1988.
26. Définition du Cadre Juridique et Institutionnel , Organisationnel et de Gestion du FEER pour la gestion et la conduite des processus d'auto promotion et de Développement Local en milieu rural. Mai 1998.